



## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

### SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE LES ARCADES

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Cette note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de la commune [www.brignais.fr](http://www.brignais.fr)

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année. Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Président qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	861 182.54	g	895 763.56
	Section d'investissement	b	70 357.71	h	44 317.26

#### I. La section de fonctionnement :

##### A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var €	Var %
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	182 301,96	149 604,52	- 32 697,44	-17,94%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	505 362,32	506 027,71	665,39	0,13%
	016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	322 312,88	169 653,20	- 152 659,68	-47,36%
		Somme :	1 009 977,16	825 285,43	- 184 691,73	-100,00%

### 1. Les charges à caractère général :

Ces charges correspondent aux achats de fournitures et aux prestations de services. Elles atteignent 149 604,52€ en 2020 et enregistre donc une baisse de 17.94% soit 32 697,44€ de moins qu'en 2019. Cette baisse s'explique principalement par la consommation des fluides (Eau, électricité ou gaz) variable d'une année sur l'autre en raison des conditions climatiques

### II. Les charges de personnel :

En 2020, les charges de personnel sont stables, par rapport à 2019. Elles atteignent la somme 506 027.71 €. L'équipe de la résidence a tout de même été impactée par des vacances de postes partiellement remplacées par du personnel non titulaire, par le renfort de personnel dans le cadre de la pandémie. Enfin, il est à noter le versement de la prime exceptionnelle « Covid » versée par l'ARS.

### 1. Les dépenses afférentes à la structure :

Les dépenses de structure ont connu une baisse considérable de 42.57%. Cette baisse est due pour 66% à la redevance versée à l'OPAC. En effet en 2019, un avenant à la convention supprimant la Provision pour Grosses Réparation (PGR) a été signée avec le propriétaire du bâtiment (l'OPAC du Rhône). De ce fait, la redevance versée à l'OPAC a été diminuée du tiers.

D'autre part, à cause du confinement et donc de l'impossibilité pour les entreprises extérieures d'intervenir au sein de la structure, il y a eu moins de travaux réalisés en 2020 qu'en 2019. Elle a tout de même pu réaliser des travaux de rafraîchissement dans certains appartements. La Résidence a dû faire appel à un prestataire extérieur afin de renforcer l'équipe notamment de l'entretien ménager durant la période de crise sanitaire

## B. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var €	Var %
REEL	017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	618 289,73	619 833,83	1 544,10	0,25%
	018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	409 443,45	273 392,82	- 136 050,63	-33,23%
	019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	4 000,33	1,00	- 3 999,33	-99,98%
		Somme :	1 031 733,51	893 227,65	- 138 505,86	-100,00%

### 2. Produits de la tarification :

Pour 32% il s'agit du forfait « soin » versé par l'Agence Régionale de Santé. Ce forfait connaît lui-même une hausse de plus de 48 000€ dû notamment au versement de recettes exceptionnelles non reconductibles liées au Covid à savoir : 4 200€ relatif à la Prime Grand Age, 11 250€ de prime exceptionnelle destinée aux agents, 28 000€ pour le financement du surcoût de fonctionnement lié au covid ou encore 1 600€ pour une dotation en masques de protection. Par ailleurs, Les recettes provenant des loyers des résidents sont en baisse. En effet, une dizaine d'appartements sont donc restés vacants durant plusieurs mois en lien avec le confinement.

### 3. Autres produits relatifs à l'exploitation

Les recettes sont en baisse de 33.23%. Il s'agit notamment des recettes de restauration puisque le restaurant a dû fermer ses portes aux extérieurs, et de prestations annexes proposées aux résidents. Le confinement a freiné les activités proposées par la résidence (chambres d'hôtes, podologue, coiffeur...) et par conséquent les recettes associées. Par ailleurs, le Département a maintenu le « forfait autonomie » d'un montant de 29 000€ destiné au développement des actions pour le maintien de l'autonomie des seniors. La ville a, quant à elle, versé une subvention d'un montant de 95 500€ soit environ 55% de moins qu'en 2019.

## II. La section d'investissement :

### A. Les dépenses réelles d'investissement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var €	Var %
REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 640,00	7 853,36	2 213,36	39,24%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 974,89	1 620,00	- 3 354,89	-67,44%
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 435,00	58 348,44	48 913,44	518,43%
		Somme :	20 049,89	67 821,80	47 771,91	-100,00%

Les dépenses réelles d'investissements sont en hausse en 2020. Tout d'abord la résidence a fait l'acquisition d'un véhicule électrique destiné au portage des repas. Elle a également remplacé le portail automatique coulissant dans le cadre de la sécurisation de résidence et l'antenne collective. Elle a également fait l'acquisition d'électroménager (lave-linge, frigidaire, aspirateur, matériel de jardinage...)

### B. Les recettes réelles d'investissement :

MVT	CHAP	Libellé Chapitre	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Var €	Var %
REEL	10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	10 721,40	5 287,25	- 5 434,15	-50,69%
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	5 031,90	3 132,90	- 1 899,00	-37,74%
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	370,00		- 370,00	-100,00%
		Somme :	16 123,30	8 420,15	- 7 703,15	-100,00%

Pour financer ses investissements, la résidence des Arcades dispose notamment, de son épargne et du Fonds de Compensation de la TVA relatif aux investissements 2018.

Les emprunts et dettes assimilés correspondent à l'encaissement des cautions des résidents qui ont été admis au sein de la résidence durant l'année, ce montant est inférieur à 2019 puisque les mesures sanitaires ont ralenti les entrées dans la résidence.